



Livret d'accueil



CRESN
LANGAGE & INTÉGRATION

📍 60 avenue Emile Cossonneau – 93160 NOISY-LE-GRAND

☎ 01.43.03.71.52 ✉ contact.cresn@asso-li.fr

www.langageetintegration.fr

Le **CRESN** propose

➤ **L'IDA (Institut pour Déficients Auditifs)**

Il accompagne des enfants déficients auditifs et/ou présentant un handicap cognitif spécifique âgés de 3 à 14 ans. Il est indiqué pour les enfants n'étant pas en mesure de suivre une scolarité dans le milieu ordinaire en raison des conséquences de leur handicap.

Il se décline en plusieurs groupes et propose :

- Un enseignement spécialisé
- Des séances individuelles ou de groupe :
 - de rééducation (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie) ;
 - de communication (Langue des Signes Française (LSF), Langue française Parlée Complétée (LfPC))
 - de suivi éducatif
 - un suivi audio prothétique
- Amener l'enfant sourd à pouvoir communiquer avec des personnes sourdes et des personnes entendantes ;
- Amener l'enfant à construire ses apprentissages en mettant du sens à tout moment ;
- Amener l'enfant à acquérir la LSF, et la langue française orale et écrite ;
- Être vigilant à ce que l'enfant comprenne les mots, les signes et les situations.



➤ **SESSAD - TFA (Service d'Éducation et de Soins Spécialisés À Domicile - Trouble de la Fonction Auditive)**

Un suivi en inclusion de la maternelle à l'enseignement supérieur à des enfants déficients auditifs avec ou sans troubles associés scolarisés en milieu ordinaire dans l'école de leur quartier ou des établissements partenaires.

Ce suivi prévoit :

- Un soutien à l'éducation familiale
- L'aide à l'enfant à optimiser ses potentialités pour plus d'autonomie dans le milieu familial, scolaire et social dans une dynamique d'insertion malgré son handicap
- Favoriser la reconnaissance par l'enfant et son entourage de son identité d'enfant sourd
- Le respect du choix des parents en ce qui concerne le mode de communication

➤ **SAFEP**

Le Service d'Accueil Familial et d'Education Précoce s'adresse aux enfants déficients auditifs âgés de 0 à 3 ans et à leur famille.

La prise en charge du SAFEP vise l'éveil à la communication et l'entrée dans le langage des enfants en stimulant leurs capacités auditives, cognitives et psychomotrices autour d'ateliers éducatifs et de rééducation. Les parents participent aux activités, au cours desquelles ils rencontrent d'autres parents d'enfants sourds.

Les modalités d'intervention auprès de l'enfant et de sa famille peuvent se traduire par :

- Des visites des différents professionnels au domicile ou sur tout autre lieu de vie de l'enfant (crèche, halte-garderie, assistante maternelle, centre de loisirs...).
- La mise en place de rééducations spécifiques (en psychomotricité, en orthophonie...) au sein du SAFEP ou dans le lieu de vie de l'enfant.
- L'accueil des enfants et des parents au sein de « groupes d'éveil » dans les locaux du SAFEP (au sein du CRESN).
- L'accueil des parents lors de temps d'échange libre ou axé sur une thématique donnée.

L'ACCUEIL ET LES SERVICES PROPOSÉS

L'IDA prend en charge les enfants :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 16h30
- Le mercredi de 9h à 12h
- Certains samedis de 9h à 11h30
- Un service de cantine est assuré de 11h30 à 13h00

Le transport aller-retour domicile peut selon le cas être pris en charge par la structure
Les fournitures scolaires sont à la charge des familles et une liste est demandée au mois de septembre.

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES ENFANTS ET LEUR FAMILLE

- Directeur
- Chefs de service
- Secrétaires
- Médecin ORL
- Psychologues
- Enseignant spécialisé CAPEJS
- Ergothérapeute
- Moniteur éducateur
- Orthophonistes
- Psychomotriciens
- Éducateurs spécialisés
- Éducatrice de jeunes enfants
- Codeurs en LfPC
- Enseignants de LSF
- Agents de service
- Assistante sociale
- Tuteurs pédagogiques
- Accompagnants éducatif et social
- Agent technique
- Enseignante Éducation Nationale
- Enseignants

➔ L'équipe travaille en partenariat avec :

- La famille qui s'engage à respecter le règlement de fonctionnement ;
- Le service hospitalier qui suit l'enfant ;
- D'autres partenaires (MDPH, Education Nationale, CMPP, ESMS, Handisport...).

➤ Un Projet Personnalisé d'Accompagnement pour chaque enfant

Pour chaque enfant accueilli, l'équipe élabore un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) en concertation avec les différents partenaires (familles, équipes d'enseignants, services hospitaliers suivant l'enfant...).

Ce document permet de préciser les objectifs et les moyens mis en œuvre pour accompagner l'enfant ou le jeune. Il fait l'objet d'un engagement réciproque.

■ L'ADMISSION

A la réception de la notification de la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) la procédure d'admission s'engage et se déroule de la manière suivante :

Dans un premier temps, vous êtes conviés au CRESN pour rencontrer :

- L'assistante de service social
- Le médecin
- Le psychologue
- Le chef de service

A l'issue de ces rencontres, l'équipe de coordination statue sur l'adéquation de la situation de votre enfant avec les missions de l'établissement et son plateau technique. L'admission est prononcée, le secrétariat vous envoie ensuite le présent livret d'accueil (incluant le règlement de fonctionnement) et le dossier d'admission à compléter.

Enfin, l'admission est validée lors d'un dernier entretien avec le directeur par la signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

■ CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Conformément au Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004, le CRESN dispose d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Le CVS réunit des représentants :

- des parents et/ou responsables légaux
- des enfants (à partir de 11 ans)
- du personnel du CRESN
- de l'Association Langage et Intégration

■ LE RECOURS À UNE PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez contacter une « personne qualifiée » pour faire valoir vos droits tels que mentionnés à l'article L311-5 du code de l'action sociale et des familles. La liste de ces personnes vous sera communiquée à l'ARS (Agence Régionale de Santé).



ARS Ile-de-France
Délégation territoriale
de la Seine Saint Denis
13 rue du Landy
93200 SAINT-DENIS

www.iledefrance.ars.sante.fr

■ APPEL D'URGENCE POUR SOURDS, MALENTENDANTS ET APHASIQUES (114)

Le « **114** » est un numéro d'appel d'urgence pour les personnes sourdes, malentendantes et aphasiques.

Ce numéro unique et national est gratuit.

Il est accessible tous les jours, à n'importe quel moment par :

- Visioconférence
- Tchat
- Mail
- SMS


Grâce à ce numéro, vous pouvez contacter le SAMU (15), la Police-Gendarmerie (17), les Pompiers (18).





COMMENT SE RENDRE AU CRESN ?

CRESN - LANGAGE ET INTEGRATION


60 avenue Emile Cossonneau 93160 NOISY-LE-GRAND

 **Route :** Prendre A4, sortie NOISY-LE-GRAND, VILLIERS-SUR-MARNE


 **RER A :** Station NOISY-LE-GRAND, MONT D'EST


 **Bus :** Bus 320 intérieur ou 310 Noisy-le-Champs RER pour la station
« Carrefour de Malnoue »



 **Accueil :** lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 18h00 ;
Le mercredi de 8h00 à 15h00.

 **Directeur :** M. Mimoun KHELLAF

 **Médecin ORL :** Docteur Liliana BATEMAN

 **Chefs de service :** Anne-Sophie Josset & Romain Sarrazin



CRESN LANGAGE & INTÉGRATION

📍 60 avenue Emile Cossonneau - 93160 NOISY-LE-GRAND

☎ 01.43.03.71.52 - ✉ contact.cresn@asso-li.fr

www.langageetintegration.fr